**Paragraphe sur la Motion M-408**

*La motion M-408, déposée par le député conservateur de Langley Mark Warawa en septembre 2012, demande que « La Chambre condamne la discrimination exercée contre les femmes au moyen d’avortements sexo-sélectifs. »*

**Pistes de réflexion**

L’intention de lutter contre la discrimination faite aux femmes est louable. Le moyen proposé par Mr Warawa pour le faire est en revanche manipulateur. Car ce que réclame M-408, c’est que la Chambre condamne des femmes- qui avortent- pour protéger…des femmes qui ne sont pas encore nées, soit des fœtus. Au-delà de la rhétorique, l’enjeu de cette motion est clairement l’avortement. Il est illusoire de penser que limiter les droits des femmes est un moyen efficace de lutter contre les discriminations qu’elles vivent.

Personne n’est dupe. D’autant que cette motion émane d’un député anti-choix ayant à de nombreuses reprises déposé des pétitions demandant « le respect de la vie de la conception à la mort naturelle ».

Monsieur Warawa s’inscrit dans la stratégie du mouvement anti-choix en Amérique du Nord qui consiste à attirer l’attention du public sur un aspect hautement sensationnel et émotif de cet acte médical afin de réclamer la nécessité d’encadrer, voire d’interdire la pratique. C’est médiatiquement efficace, mais cela passe à coté de la complexité de l’enjeu.

Dans le cas de M-408, cette stratégie est de plus teintée de xénophobie puisque certaines communautés ethnoculturelles sont spécifiquement visées par l’énoncé.

La préférence pour un enfant d’un sexe ou de l’autre est un enjeu éthique, social et médical. Elle peut avoir pour racine plusieurs raisons (le risque de transmission de maladie génétique à un sexe particulier, la balance familiale, ou une préférence culturelle) et être réalisée de multiples façons (par la sélection du sperme avant la fécondation, l’implantation d’un fœtus d’un sexe ou d’un autre lors d’une fécondation *in vitro* ou par l’avortement une fois le sexe du fœtus connu). Il y a de multiples raisons et de multiples moyens de donner naissance à un enfant d’un sexe ou de l’autre.

En mettant l’emphase sur l’avortement de fœtus filles réalisé pour des raisons culturelles par des communautés migrantes, l’aspect le plus sensationnel et le moins documenté de la question, Mr Warawa utilise l’émotion plutôt que la réflexion. Et tout en prétendant défendre les femmes, il les juge, les condamne et cherche en fait à limiter leurs droits, ce qui n’a aucun impact positif sur les discriminations qui leur sont faites.

**Nos positions**

À la FQPN, nous sommes opposées à la Motion M-408 car nous la reconnaissons pour ce qu’elle est : une attaque contre le droit à l’avortement déguisée en mesure de protection des femmes contre la discrimination.

Nous reconnaissons qu’il faut lutter contre la discrimination faite aux femmes et on attend d’un gouvernement qu’il assure que toutes vivent en sécurité, dans la dignité, à l’abri du besoin, des préjugés, de l’exclusion. Qu’elles soient égales aux hommes et entre elles, quelles que soient leurs capacités et leurs origines sociales, culturelles ou géographiques.

Nous réaffirmons que chaque femme a l’expertise de sa situation et prend les meilleures décisions possibles, selon le contexte dans lequel elle vit. Car elle seule sait ce qui sera le mieux pour elle et pour l’enfant qu’elle choisit-ou pas- de mettre au monde. Dans une société marquée par l’inégalité, la violence et l’exclusion, les femmes continueront de faire les choix qui leur sont possibles, dans les conditions favorables ou défavorables qui sont les leurs.

Nous nous opposons fermement à M-408, et nous espérons que chaque député.e fera de même, advenant qu’elle passe au vote.



La Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) est un organisme communautaire constitué de groupes de femmes et de personnes préoccupées par la santé sexuelle, reproductive et maternelle. Notre mission est d’informer et d’encourager la réflexion critique; de défendre les droits des femmes; de promouvoir le libre choix face à la maternité.

La FQPN, qui s’adresse à toutes les femmes en âge de procréer, est le seul organisme au Québec à travailler sur ces questions dans une perspective féministe et de promotion de la santé.